

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE DE LE MANS METROPOLE Projet de modification n°1

Par arrêté n° 00035 du 5 avril 2022, Monsieur le Président de Le Mans Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole. Ce projet de modification propose des ajustements liés à sa mise en œuvre. Ces adaptations consistent principalement en :

- un ajustement du règlement et de l'OAP « Composition Urbaine » visant à clarifier certaines règles,
- l'ajout d'un nouveau chapitre à l'OAP « Composition Urbaine » permettant d'encadrer les projets de divisions parcellaires,
- la création de 7 nouvelles OAP sectorielles et d'une OAP de secteur d'aménagement sur l'ancien site Engie au Mans,
- des modifications du règlement graphique conduisant à reclasser des espaces ouverts à l'urbanisation en zone naturelle ou agricole.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA DU MARDI 10 MAI 2022 À 9H00 AU JEUDI 9 JUIN 2022 À 18H00, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes a, par décision n°22000033/72 en date du 09 mars 2022, désigné **Madame Catherine PAPIN** en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en ligne par le public sur un site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/2723>. Un poste informatique sera tenu à disposition du public au siège de l'enquête, à l'Hôtel de Ville du Mans. Le public pourra y consulter le dossier d'enquête en version dématérialisée. Le dossier d'enquête sur support papier pourra également être consulté par le public pendant la durée de l'enquête **à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de l'enquête, et dans chacune des mairies des communes membres de Le Mans Métropole** aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur un registre dématérialisé, accessible à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2723>
- par courrier électronique, à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2723@registre-dematerialise.fr
- sur les registres papier établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur avant l'ouverture de l'enquête publique, mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes membres de Le Mans Métropole,
- par voie postale, dans un courrier adressé au Commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU Communautaire, au siège de l'enquête publique : Hôtel de ville du Mans, CS 40010 72039 LE MANS cedex 9,
- lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public formulées sur les registres papier et dématérialisés, par courriers électroniques et papier, seront versées et consultables en ligne sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/2723>

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 10 mai 2022 à 9h00 au 9 juin 2022 à 18h00.

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'elle tiendra aux lieux, jours et heures ci-après :

Dates et horaires des permanences	Lieux des permanences
MARDI 10 MAI 2022 DE 9H00 À 12H00	Hôtel de ville du Mans , Place Saint-Pierre, 72000 LE MANS
JEUDI 12 MAI 2022 DE 15H30 À 18H00	Mairie de Saint-Georges-du-Bois , Place de la mairie, 72700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS
MERCREDI 18 MAI 2022 DE 9H30 À 12H30	Mairie d'Yvré l'Evêque , 16 avenue Guy Bouriat, 72530 YVRE L'EVEQUE
VENDREDI 20 MAI 2022 DE 9H00 À 12H00	Mairie de Ruaudin , 1 Place François Mitterrand, 72230 RUAUDIN
MERCREDI 25 MAI 2022 DE 14H00 À 17H30	Mairie de Coulaines , Square Weyhe, 72190 COULAINES
MERCREDI 1^{ER} JUIN 2022 DE 9H00 À 12H00	Mairie de La Milesse , 1 rue des Jonquilles, 72650 LA MILESSE
JEUDI 9 JUIN 2022 DE 15H00 À 18H00	Hôtel de ville du Mans , Place Saint-Pierre, 72000 LE MANS

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du Service Urbanisme – Qualité Architecturale, par courrier à l'adresse suivante : Le Mans Métropole, CS 40010 - 72039 Le Mans Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2723@registre-dematerialise.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, Madame le commissaire enquêteur fera parvenir au Président de Le Mans Métropole les exemplaires du dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, ainsi qu'un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont « favorables », « favorables sous réserves » ou « défavorables ».

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes membres de Le Mans Métropole, ainsi que sur le site internet de Le Mans Métropole www.lemansmetropole.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Pour Le Mans, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles au service Urbanisme-Qualité Architecturale de Le Mans Métropole (Immeuble Condorcet – 16, avenue François Mitterrand – Le Mans), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, après que des modifications aient été éventuellement apportées au dossier, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole.

Cet avis au public est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Ouest France et Le Maine Libre). Cet avis sera, dans les mêmes conditions de délai et de durée, affiché à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de Le Mans Métropole, dans chacune des mairies et en plusieurs endroits des communes composant Le Mans Métropole. Il sera également publié sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr